



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 56237

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant noté avec intérêt le plan que M. le Premier ministre a présenté, le 25 janvier 2000, au Comité national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) avec deux objectifs principaux : garantir une solidarité vigilante en faveur de ceux que le handicap a le plus durement touchés ; favoriser l'autonomie de tous ceux qui peuvent s'intégrer dans le milieu de vie ordinaire, demande à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés de lui préciser l'état actuel de mise en oeuvre de l'élargissement aux personnes handicapées de l'intervention des services infirmiers de soins à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56237

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 161